

# PERMANENCE DE LA POLICE NATIONALE Pôle Michel-Colucci Mercredi de 14h à 17h

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une permanence de la Police Nationale sera ouverte aux Carriérois désireux de se renseigner sur les démarches à suivre en cas de problèmes de voisinage ou d'agression, pour déposer plainte ou une main courante.

*Infos+ :*

*Délégation Cohésion Police/Population de la Police Nationale*

*Tél. 01 34 90 47 14*

*Pôle Michel-Colucci – 124, avenue Maurice-Berteaux*

*Tél. 01 78 63 72 00*